

Enquêteuse ou enquêteur

Numéro

10500SRS026737005001

Ministère ou organisme

Commissaire à la déontologie policière

Région

- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 06 Montréal
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

Corps-classe d'emplois

105.00 - Agent de recherche et de planification socio-économique

Catégorie d'emplois

6 - Emplois professionnels

Période d'inscription

Du 2023-05-16 au 2023-05-30

Domaine d'emplois

Administration, affaires, comptabilité et finance, Justice et protection du public

Renseignements généraux



Enquêteuse ou enquêteur
Deux emplois réguliers sont à pourvoir
au 2535, boul. Laurier, local 1.06, à Québec
ou
au 2050, rue De Bleury, bureau 7.50, à Montréal

Commissaire à la déontologie policière : Direction des enquêtes.

L'employé pourrait être autorisé à travailler en mode hybride (télétravail/présentiel).

Mission : Le Commissaire à la déontologie policière est une organisation gouvernementale indépendante composée de civils qui a comme mission d'assurer le respect du Code de déontologie des policiers du Québec en recevant, en analysant et en traitant avec impartialité, indépendance, transparence et rigueur les plaintes formulées à l'endroit des policiers et autres agents de la paix qui auraient contrevenu au Code. Par ses activités de formation, d'information et de sensibilisation, il tente d'en prévenir les manquements.

Mission de la direction : La direction des enquêtes effectue, à la demande de la Commissaire, des enquêtes déontologiques sur la conduite d'un policier dans l'exercice de ses fonctions pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec. L'enquête a pour objet de permettre au Commissaire d'établir s'il y a matière à citation devant le Comité de déontologie policière.

Attributions : Sous la responsabilité du Directeur des enquêtes et du chef d'équipe, le titulaire de l'emploi effectue les enquêtes décrétées par le Commissaire en vertu de la Loi sur la police, à la suite d'une plainte relative à la conduite d'un policier, d'un agent de la protection de la faune, d'un constable spécial, d'un contrôleur routier et d'un enquêteur de l'UPAC ou du BEI dans l'exercice de ses fonctions et constituant un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec. Pour ce faire, il doit notamment :

- Procéder à une analyse exhaustive de la plainte;
- Rechercher et recueillir tous les éléments et documents pertinents qui peuvent être à l'occasion en anglais;
- Rédiger des plans d'enquêtes structurés;

- Planifier et décider des moyens, approches et méthodes appropriées pour la recherche de toutes les personnes concernées (plaignants, témoins, policiers, agents de protection de la faune, constables spéciaux, contrôleurs routiers et enquêteurs de l'UPAC) et des éléments de preuve en rédigeant un plan d'enquête respectant le délai imparti pour la réalisation de l'enquête;
- Analyser, évaluer et intégrer tous les éléments de preuve recueillis dans un rapport détaillé afin de permettre au Commissaire de prendre une décision éclairée concernant la suite du dossier à savoir : une citation, le rejet, la conciliation de la plainte et/ou une recommandation au service de police;
- Recourir, le cas échéant, à une expertise afin d'aider le Commissaire dans sa prise de décision;
- Prendre des photos ou des vidéos de scènes d'événements, de blessures, de dommages matériels ou tout ce qui peut être susceptible de donner une meilleure compréhension des circonstances d'un événement;
- Faire le suivi administratif des dossiers d'enquêtes :
 - Compiler les heures de travail à facturer reliés aux enquêtes;
 - Faire les suivis de gestion des dossiers opérationnels dans le système de mission;
 - Faire les suivis administratifs de comptes de dépense et de l'assiduité.
- Agir comme personne-ressource auprès des juristes du Commissaire lors de la préparation et de la conduite d'une audition devant le Comité de déontologie policière pour assurer la présentation de la preuve et peut être appelé à témoigner;
- Assister les collègues de l'organisme pour toutes autres tâches connexes nécessaire à la réalisation de la mission du Commissaire.

Échelle de traitement : De 48 488 \$ à 90 110 \$*

**Les montants associés aux différents échelons peuvent être consultés sur le site Web du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).*

Le nombre d'heures hebdomadaires de travail pour cet emploi est de 35 heures.

Profil recherché

Exigences de l'emploi :

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle pertinent dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
 - La candidature d'une personne qui est en voie de terminer la dernière année de scolarité exigée pour l'obtention du diplôme requis pourrait être considérée.
 - Le diplôme exigé peut être compensé par une combinaison de certificats universitaires dans des disciplines pertinentes totalisant un minimum de 90 crédits ou par une maîtrise dans une discipline pertinente comportant un minimum de 45 crédits.
 - **Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux années d'expérience pertinente.**
 - Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Les candidats qui ne détiennent pas l'évaluation comparative liée à la scolarité exigée ne peuvent pas être embauchés.
- Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.
 - Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail peut soumettre sa candidature au présent processus de sélection. Toutefois, elle devra être autorisée à travailler légalement au Canada au moment de sa nomination.
- Avoir une connaissance du français et de la langue anglaise parlée et écrite, appropriée aux fonctions.
- La personne retenue pourrait devoir satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité.

Autres éléments du profil recherché :

Un minimum de huit années d'expérience de niveau professionnel dans les enquêtes et opérations policières ou dans tout autre domaine jugé pertinent dont cinq ans dans un corps policier.

La personne recherchée doit maîtriser les connaissances inhérentes au travail policier dans le domaine de la gendarmerie et des enquêtes ainsi que les techniques d'enquête et d'entrevue visant à obtenir toutes les informations pertinentes à l'enquête. Elle doit notamment avoir une connaissance approfondie de la Loi sur la police et du Code de déontologie des policiers du Québec, avoir une connaissance suffisante des différentes lois et règlements, dont le Code criminel, le Code de la sécurité routière, le Code de procédure pénale et certaines autres lois provinciales, et être familière avec les orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de pratiques policières. Elle doit également être à l'aise avec les outils informatiques, car tous les rapports d'enquête sont rédigés en format électronique et elle doit pouvoir inscrire les dépenses liées à ses enquêtes dans des outils informatiques prévus à cette fin pour la facturation aux services de police.

Sur le plan des aptitudes personnelles, la personne recherchée doit faire preuve de tact, de courtoisie, d'empathie et de patience. Elle est en contact fréquent avec différents types de clientèle, dont des personnes vulnérables ou présentant des problèmes de santé mentale, et doit pouvoir s'adapter rapidement à différents environnements et différentes situations. Elle

doit également être polyvalente, posséder un bon sens des responsabilités et faire preuve d'initiative et d'autonomie dans l'exercice de ses fonctions.

Elle doit être en mesure d'effectuer des déplacements fréquents et de détenir un permis de conduire valide ainsi qu'un véhicule personnel pour les déplacements de moins de 250 km.

Modalités d'inscription

Période d'inscription : Du 16 au 30 mai 2023, à 23 h 59.

Au terme du traitement de votre candidature, il est possible que cette offre ne soit plus accessible dans votre dossier en ligne. Par conséquent, nous vous suggérons de **conserver une copie** de cette offre pour consultation ultérieure.

Inscription : Pour soumettre votre candidature, vous devez cliquer sur « Poser ma candidature ». Prenez note que l'inscription doit **obligatoirement** s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne. Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.

Veillez noter qu'il est de votre responsabilité de fournir un dossier complet et détaillé. Il est important **de bien détailler vos expériences de travail et d'indiquer, à l'aide du menu déroulant de la section « Exigences et atouts », si vous détenez les exigences de l'emploi et atouts spécifiques indiqués à la section « Profil recherché »**. C'est notamment avec cette information que les candidatures répondant le mieux au profil recherché seront repérées. Lorsque vous aurez soumis votre candidature, les informations contenues dans le formulaire ne pourront plus être modifiées.

Aucune candidature transmise par courrier, courriel ou télécopieur ne sera acceptée.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Ce ou ces postes sont à pourvoir dans la ou les villes suivantes : Québec et Montréal

Informations sur le processus de sélection : dotation-drh@misp.gouv.qc.ca

Informations sur les attributions de l'emploi : Steve Desroches, Directeur des enquêtes, steve.desroches@comdp.gouv.qc.ca

Informations sur les modalités d'inscription en ligne :

Si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne ou si vous croyez nécessaire d'apporter des modifications à votre formulaire pendant la période d'inscription, vous pouvez communiquer avec le Centre d'assistance en dotation pour la région de Québec, au 418 528-7157, ou ailleurs au Québec, au numéro sans frais au 1 866 672-3460.

La fonction publique du Québec applique des mesures d'[accès à l'égalité en emploi](#) à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emplois particulières), des membres des minorités visibles et ethniques, des personnes handicapées, des anglophones et des Autochtones.